

# Vacances d'été Stages Sportifs

Encadrés par des éducateurs diplômés de la faculté des sports

Du 09 au 13 juillet  
Du 16 au 20 juillet  
Du 23 au 27 juillet  
Du 27 au 31 août

Rendez-vous  
Dès 9h00  
à l'école du CENTRE 1,  
rue Bonnaous, au  
BOUSCAT.  
05.56.02.46.19

Les enfants pourront  
bénéficier  
d'un accueil  
le matin et le soir  
(07h30 à 09h00 le matin,  
17h00 à 18h30 le soir),  
le repas du midi est  
compris.

Prix du stage :  
De 20€60 à 103€\*

*\*Suivant le quotient familial*

Inscriptions et renseignements :  
Mairie du BOUSCAT  
Pôle jeunesse

05.57.22.26.56

[l.maury@mairie-le-bouscat.fr](mailto:l.maury@mairie-le-bouscat.fr)

## Pièces à fournir et remplir :

- ⇒ Bulletin d'inscription
- ⇒ Avis d'imposition 2016
- ⇒ Fiche de liaison

L'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques est obligatoire dans les accueils collectifs de mineurs (si activité nautique)

## Pour les 6/10 ans

L'enfant doit avoir 6 ans et être scolarisé en école  
élémentaire.

Venez découvrir une multitude  
d'activités sportives :

Athlétisme, natation, kinball,  
roller, tir à l'arc, base-ball, jeux de plage, sports  
collectifs,.....



## Pour les 11/15 ans

Nous vous proposons une semaine  
de stage sportif avec une activité fil rouge.

Du 09 au 13 juillet :

### Course d'orientation



Du 16 au 20 juillet :



### Vélo

Du 23 au 27 juillet :

Volley/  
Activités Nautiques



Du 27 au 31 août :

### Football



## BULLETIN D'INSCRIPTION VACANCES SPORTIVES

Été 2018

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

☎ : Téléphone domicile : .....

☎ : Portable : .....

@ : Adresse mail : .....

Autorise mon enfant (Nom et Prénom) :  
.....

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Numéro CAF : \_\_\_\_\_

Régime alimentaire particulier : .....

**A participer aux Vacances Sportives :**

Du 09 au 13 juillet

Du 16 au 20 juillet

Pour les 11-15 ans :

L'enfant possède-t-il son matériel  Vélo  Casque

Du 23 au 27 juillet

Pour les 11-15 ans :

l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités  
nautiques et aquatiques est obligatoire

Du 27 au 31 août

En cas d'urgence,

J'autorise

Je n'autorise pas

Les responsables de l'animation à faire transporter,  
hospitaliser et si nécessaire faire pratiquer une  
intervention chirurgicale.

Au Bouscat, le :

Signature :